

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Fuzelin^{et}, premier commis à l'administration des chemins de fer de l'État, à Bruxelles.

(Voir le N^o 153, Session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 3 décembre 1844, le sieur Fuzelin demande la naturalisation ordinaire. Il a vu le jour à Abbeville (France), le 31 décembre 1777. Il fut en 1804 nommé courtier de commerce près la bourse de Paris, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1824, époque à laquelle il vendit cette charge pour se livrer à des opérations dans lesquelles il perdit sa fortune. Arrivé en Belgique en 1830, il fut d'abord employé à l'entreprise des fournitures de l'armée, par MM. les Entrepreneurs Hambrouck, Chantrell et Lauwers, et depuis 1841 il est attaché, en qualité de premier commis, à l'administration du chemin de fer.

En France le pétitionnaire a laissé d'honorables souvenirs : les malheurs qui lui ont enlevé sa fortune, ont laissé sa réputation de probité parfaitement intacte, et n'ont en rien altéré l'estime des gens de bien qu'il a su mériter.

Il conste en outre que le sieur Fuzelin appartient à une famille honorable, et qu'il en est de même de son épouse ; que ses ressources suffisent à ses besoins, et que sa conduite est irréprochable.

Les autorités consultées émettent des opinions favorables sur sa demande.

Dans la séance du 15 décembre 1846, la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 37 suffrages contre 15.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.